

• Pour les requérants majeurs (18 ans et Plus)

Avec CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Copie et original de la CNI
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

Sans CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- L'attestation d'identité en cours de validité
- Le récépissé d'enrôlement de la CNI
- L'original et la copie de la CNI d'un des parents
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

• Pour les requérants mineurs (16 ans à 17 ans)

Avec CNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie de la première page et l'original du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Copie et original de la CNI
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie (au nom du père ou de la mère) ; **A défaut**, le tuteur légal s'il détient un acte de justice qui le prouve
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

SansCNI

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- L'attestation d'identité en cours de validité
- Le récépissé d'enrôlement de la CNI
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

• Pour les requérants mineurs (14 à 15 ans)

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Attestation d'identité
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

• Pour les requérants (de 0 à 13 ans)

- Une photo d'identité (photo récente)
- L'original de l'extrait de naissance
- Copie et originale de la première page du passeport ou le procès-verbal de perte si le passeport est égaré
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

RENOUVELLEMENT

NB:

- ✓ Les fonctions ne sont plus acceptées dans le passeport, il est plutôt exigé la profession qui est liée à la formation, au diplôme obtenu.
- ✓ Toute nouvelle profession ou changement de profession doit impérativement être justifiée, soit par le diplôme soit par tout autre document qui prouve la nouvelle activité
- ✓ Les attestations de travail ne sont plus acceptées.
- ✓ Les commerçants doivent justifier leur profession par l'original du registre de commerce
- ✓ Les professions d'entrepreneurs et de chef d'entreprise se justifient avec l'original de la déclaration fiscale d'existence (DFE) et du registre de commerce.
- ✓ Pour les chauffeurs il est demandé le permis de conduire
- ✓ Tout changement de situation matrimoniale (mariée) doit impérativement être justifié par l'original de l'acte de mariage pour l'adjonction du nom de l'époux et (divorcée) par la grosse de divorce pour le retrait du nom du conjoint.